

Conseil municipal du 01 Avril 2023

COMPTE RENDU

Date de la convocation

Le 25 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le premier avril à neuf heures, le Conseil Municipal en séance ordinaire, s'est réuni en mairie de Félines sous la présidence de Monsieur MEYZONET Philippe, le maire.

Nombre de conseillers

- En exercice : 8

Etaient Présents : Madame Delphine MISSONNIER, Messieurs Jean GRANGHON, Pascal CHAPELLE, Lionel FOURNERIE, Stéphane DARLE, Benoit DELABARRE, Stéphane TAISSIDRE et Philippe MEYZONET.

- Présents : 8

Absents : /

- Pouvoirs : 0

Procuration : /

-Votants : 8

Secrétaire de séance : Mme MISSONNIER Delphine

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 03 Mars 2023

Après relecture, les membres du conseil municipal approuvent le compte rendu du conseil sans modifications.

1 – Vote du compte de gestion (Régie Transport)

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion du SGC du Puy-en-Velay pour l'exercice 2022.

Ce compte de gestion, doit être visé et certifié conforme par l'ordonnateur.

Vote : 8 Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0

2 – Vote du compte administratif (Régie Transport)

Le maire présente le CA de la Régie de transport qui laisse apparaître un excédent de fonctionnement de 9 933.00 € et d'investissement de 3 478.08 €

Après la sortie du président pour procéder au vote.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité le compte administratif.

Vote : 7 Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0

3 – Affectation du résultat comptable (Régie Transport)

L'affectation du résultat concerne le traitement donné aux recettes ou aux dépenses générées au terme d'un exercice comptable. Il est décidé de reporter l'excédent au budget primitif 2023.

En prenant compte de l'excédent des années antérieurs et l'excédent 2022.

Le Conseil municipal valide à l'unanimité l'affectation de résultat d'un montant de +18 027.85 € à la section de fonctionnement et +10 434.24 € à la section d'investissement.

Vote : 8 Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0

4 – Vote du budget (Régie Transport)

Le maire présente le budget primitif 2023 pour la Régie de transport, il s'équilibre en dépenses et recettes.

Pour la section fonctionnement à 31 627.85 €

Pour la section investissement à 26 912.32 €

Le conseil municipal valide les propositions budgétaires

Vote : 8 Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0

5 – Vote du compte de gestion (Commune)

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion du SGC du Puy-en-Velay pour l'exercice 2022.

Ce compte de gestion, doit être visé et certifié conforme par l'ordonnateur.

Vote : 8 Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0

6 – Vote du compte administratif (Commune)

Le maire présente le CA de la commune qui laisse apparaître un excédent de fonctionnement de 10 509.81 € et un déficit d'investissement de 29 367.31 €

Après la sortie du président pour procéder au vote.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité le compte administratif.

Vote : 7 Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0

7 – Affectation du résultat comptable (Commune)

L'affectation du résultat concerne le traitement donné aux recettes ou aux dépenses générées au terme d'un exercice comptable. Il est décidé de reporter l'excédent au budget primitif 2023.

En prenant compte de l'excédent des années antérieurs, l'excédent de fonctionnement et le déficit d'investissement 2022.

Le Conseil municipal valide à l'unanimité l'affectation de résultat d'un montant de +145 752.62 € à la section de fonctionnement et +22 166.64 € à la section d'investissement.

Vote : 8 Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0

8 – Vote du budget (Commune)

Le maire présente le budget primitif 2023 pour la Commune, il s'équilibre en dépenses et recettes.

Pour la section fonctionnement à 540 368.62 €

Pour la section investissement à 855 149.12 €

Le conseil municipal valide les propositions budgétaires

Vote : 8 Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0

9 – Vote des taux d'imposition - taxes directes locales pour 2023

Mr le Maire indique aux élus que les bases d'impôts prévisionnelles calculées par l'Etat augmentent de 7 % pour 2023.

Prenant en compte le coût de la vie actuelle, sans oublier les augmentations de tarifs surtout liées à la fourniture d'énergie, le conseil municipal décide une fois encore de ne pas augmenter le taux d'impositions (référence communale).

Vote : 8 Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0

10 – Vote des subventions communales

Après examen des propositions, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve les subventions suivantes à l'unanimité :

SUBVENTIONS ASSOCIATIONS	MONTANT 2023
OGEC	100.00 €
VISITEURS EN HOPITAL	90.00 €
BANQUE ALIMENTAIRE	100.00 €
MAISON DE JONATHAN	100.00 €
FESTIVAL DE LA CHAISE-DIEU	100.00 €
PEP	100.00 €
4 VENTS / 4 CHEMINS	150.00 €
ACADEMIE DE PECHE	150.00 €
ASSOCIATION DE CHASSE	200.00 €
ADAPEI	100.00 €
ADMR LCD	150.00 €
AMIS DU TAROT	200.00 €
ANCIENS COMBATTANTS	200.00 €
ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES	1000.00 €
CAS'ACTIVITES	150.00 €
COMITE D'ANIMATION	1000.00 €
DONNEURS DE SANG	150.00 €
ENSEMBLE C'EST TOUT	150.00 €
FOYER CEG	600.00 €
GYM VOLONTAIRE	150.00 €
HISTOIRE ET PATRIMOINE	200.00 €
JARDIN DES FEES	200.00 €
LES CHEVEUX D'ARGENT	90.00 €
RADIO CRAPONNE	200.00 €
RESEAU EUROPEEN SITES CASADEENS	50.00 €
SOLIDARITE PAYSANS	100.00 €
ASSOCIATION SPORTIVE DU COLLEGE	150.00 €

Vote : 8

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

11 – RIFSEEP 2023 - mise à jour

En 2023, certains agents contractuels sont concernés par l'obtention du RIFSEEP (1 an de service consécutif minimum).

Mr le maire reste seul décisionnaire des primes octroyées à chaque agent, même si les « fourchettes » de bases sont décidés par le conseil municipal.

Actuellement, les agents été placés en G1 ou G2 selon les taches et les responsabilités confiées à chacun. Le conseil souhaiterait créer un nouveau groupe de prime.

Le secrétariat aura donc en charge la proposition de 3 groupes au lieu de 2.

Après vérification, une telle décision devra obligatoirement passé en CTP au centre de gestion avant vote du conseil municipal.

Sujet ajourné.

12 – Achat d'un nouvel ordinateur

Mr le Maire informe les élus qu'un devis pour l'achat d'un nouvel ordinateur a été demandé à l'entreprise qui se charge actuellement de la maintenance mensuelle de la mairie.

Le devis est de 495 €, qui comprend l'achat d'une tour d'ordinateur (4 fois plus puissante que l'actuelle) et le paramétrage de celle-ci.

Le maire ayant un droit de mandatement jusqu'à 5 000 €, une délibération n'est pas nécessaire.

13 – Situation du dossier « aménagements extérieurs ancien couvent - centre bourg »

Mr le Maire informe les élus que tous les lots ont été attribués lors du dernier conseil municipal, et que, en respectant le délai légal, tous les actes d'engagements ont été envoyés aux entreprises retenues.

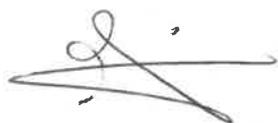
Une réunion avec ces entreprises ont lieu le 07 avril 2023, afin de faire le point sur le projet dans l'objectif de pouvoir débiter les travaux rapidement.

14 – Situation du dossier « Carte communale»

Mr le Maire informe les élus que le dossier de demande de dérogation concernant la zone d'activités de la Fourche a été transmis en Préfecture pour sollicitation en passage en CDNPS (Commission départementale de la nature, des paysages et des sites).

Séance levée à 12h30

La secrétaire de Séance



Mr MEYZONET Philippe, maire

